



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais de cure

Question écrite n° 38730

Texte de la question

Mme Arlette Franco appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur le devenir du thermalisme dans le projet de la réforme de l'assurance maladie. Si cette réforme en profondeur est nécessaire il est important de tenir compte de l'enjeu économique du thermalisme et du climatisme. Le thermalisme est un facteur important de développement durable en zone rurale. D'ailleurs de nombreuses stations thermales se trouvent situées dans des zones géographiques fragilisées. Les acteurs du thermalisme sont inquiets quant à leur avenir. La remise en cause du remboursement des cures thermales par exemple, sonnerait le glas de cette thérapeutique dont les effets sont prouvés par de nombreuses études, ce mode de soins n'étant contesté aujourd'hui. Aussi elle lui demande quelles seront les mesures qui seront prises pour maintenir cette activité à la fois de santé et économique.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire demande au ministre de la santé et de la protection sociale quelles orientations il entend prendre en vue d'un développement du thermalisme. La loi du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie a confirmé que le thermalisme avait toute sa place dans le système de santé. Elle a ainsi maintenu la compétence des caisses nationales d'assurance maladie pour signer la convention nationale avec les organisations représentatives des établissements thermaux. De la même manière, les actes et soins assurés dans ces établissements seront soumis, dans le cadre de la Haute Autorité de santé, aux mêmes procédures d'évaluation du service rendu que les autres prestations de soins. Le ministre de la santé et de la protection sociale se félicite à cet égard des avancées prévues par les avenants à la convention nationale dans ce domaine. Il note l'engagement des professionnels du thermalisme dans cette démarche d'évaluation, notamment par la mise en place d'un dispositif d'experts chargés de mener les recherches et les études scientifiques relatives à l'apport thérapeutique des soins thermaux.

Données clés

Auteur : [Mme Arlette Franco](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38730

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2004, page 3270

Réponse publiée le : 26 octobre 2004, page 8505